

Essartement :

Une définition : défrichement en terrain boisé

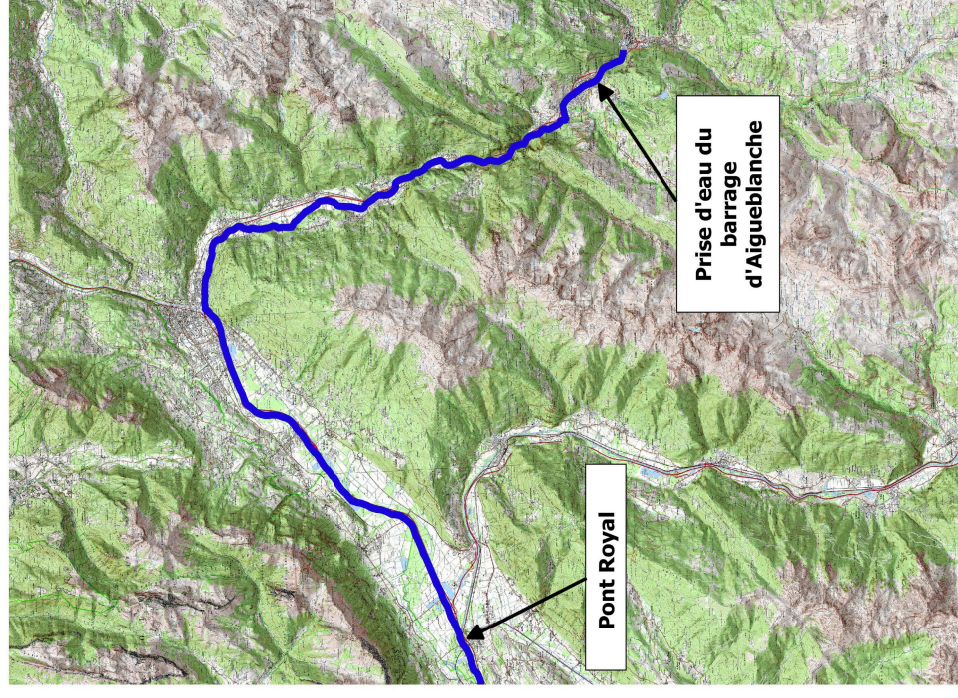
Essartements du lit de l'Isère en Combe de Savoie

Résulte d'une obligation du cahier des charges de la concession EDF de la chute de Randens :

Extrait de l'article 12 du cahier des charges annexé au décret du 21/02/1955 :

« Le concessionnaire devra effectuer à l'automne, avec une rotation de deux années, le déboisement du lit majeur, digues exclues, de l'Isère entre la prise d'eau et le Pont Royal »

Environ 44 km de la rivière Isère
Dans le domaine public fluvial



- **Encadrement réglementaire :**

Déclaration loi sur l'eau et autorisation d'occupation temporaire du DPF

+ dérogation à l'interdiction de pénétration dans le lit de l'Isère (du barrage d'Aigueblanche au pont de Gilly sur Isère) et convention d'information réciproque entre les entreprises et EDF

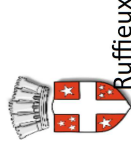
Travaux en lit mineur (passages à gué, recreusement de chenaux, ...)

Pas d'extraction des sédiments hors du lit du cours d'eau

Intervention en période de basses eaux hivernales (décembre à février)

- **Concertation en amont du programme annuel puis bilan des opérations réalisées**

EDF, DDT, AFB, ONCFS, Fédération Savoie Pêche et Milieux Aquatiques,
Collectivités : SISARC, Arlyser, APTV



Biodiversité :

Prise en compte des espèces protégées =
évitement

Castor
Petite Masette

Pas d'intervention sur les parties de bancs
infestés de Renouée du Japon

Evolutions dans les interventions

Au début, déboisement

Puis, interventions pour essayer de rendre mobiles les bancs
par creusement de petits chenaux, mais souvent comblement
rapide suite aux crues

Chenaux plus conséquents, mieux positionnés
(entonnement)

Bandes de scarification (60 cm) du sol, pour limiter
reprise de la végétation ligneuse

